

ROUILLON

Lotissement " l'Ecrin 1 et l'Ecrin 2 "

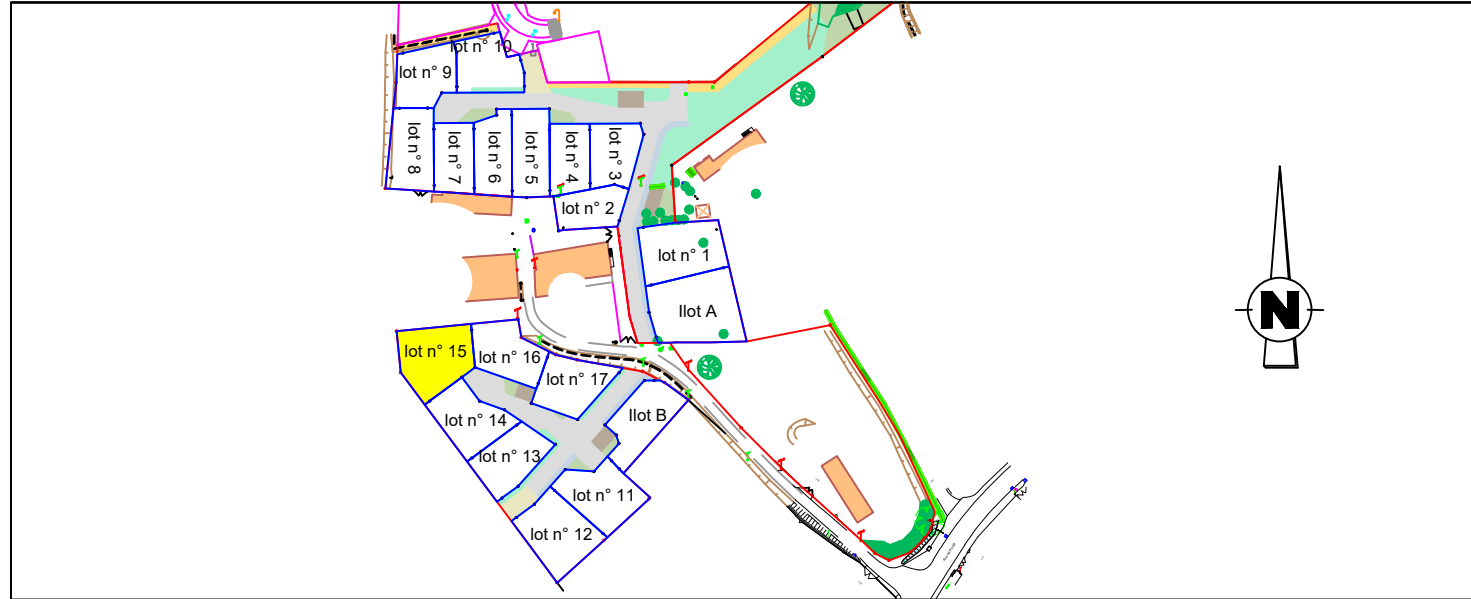


LELIEVRE

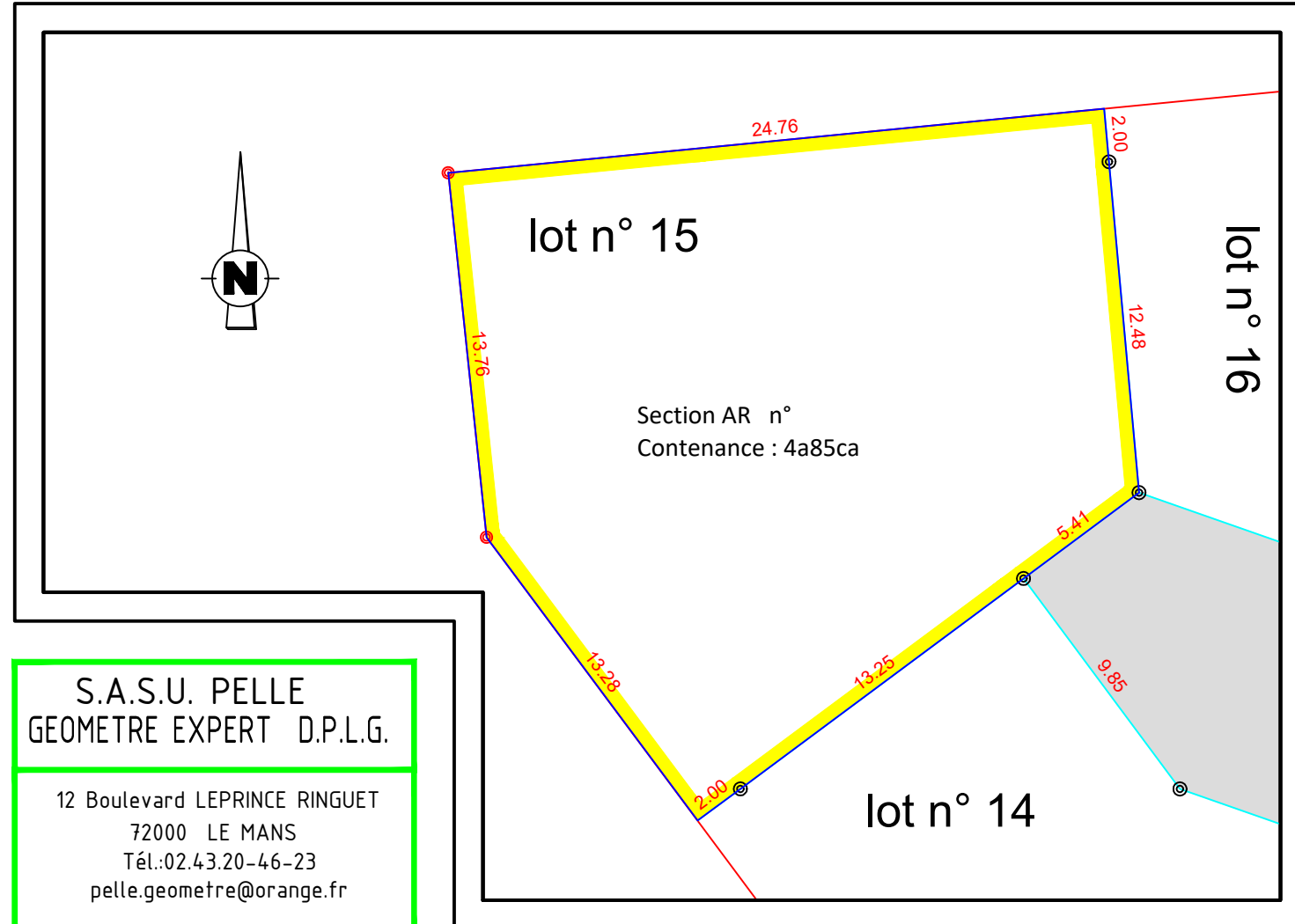
TIML
1, rue Charles Fabry
72013 LE MANS

PLAN DE VENTE DU LOT 15

PLAN DE SITUATION



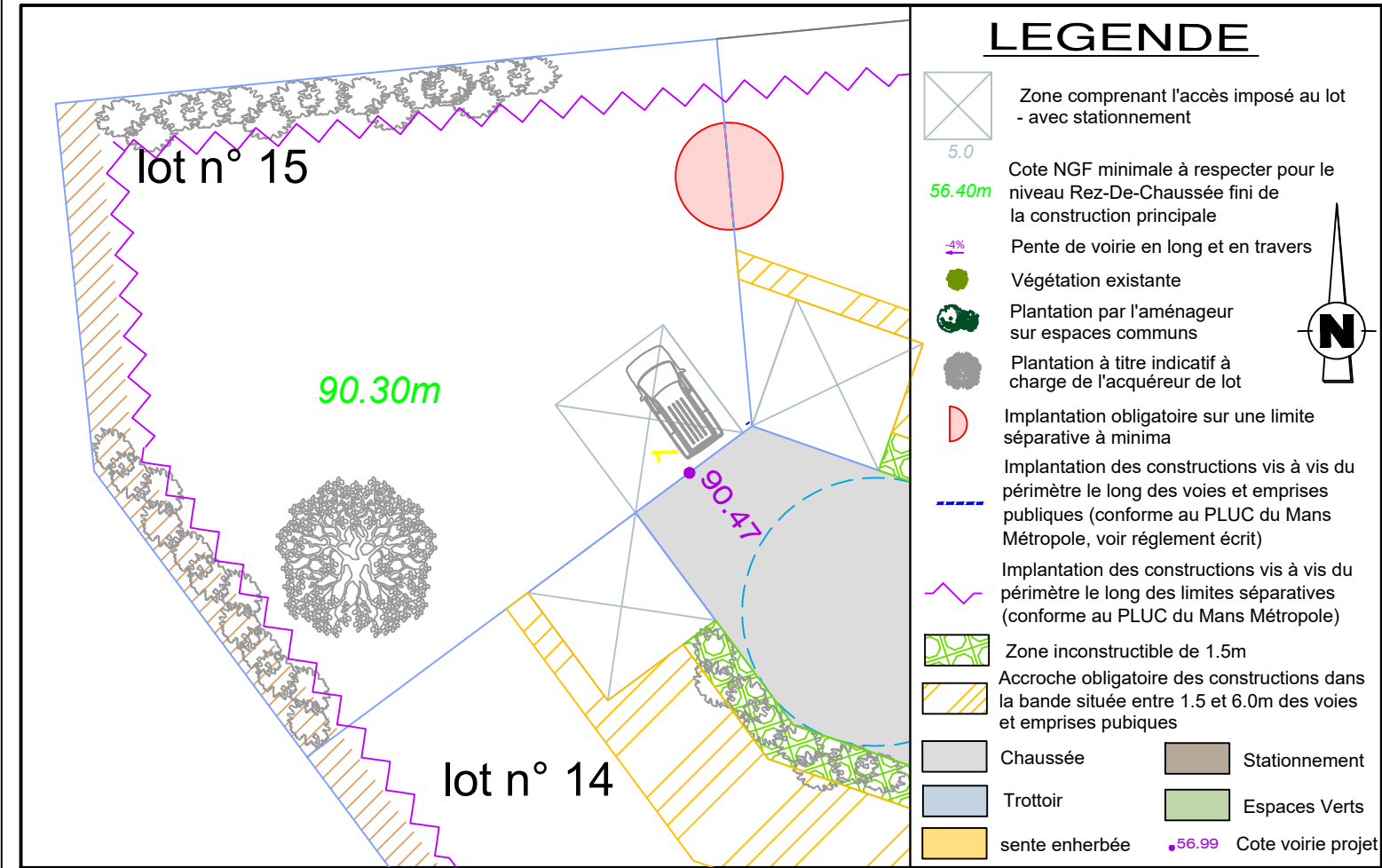
PLAN DE BORNAGE ECHELLE 1 / 250



S.A.S.U. PELLE
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.

12 Boulevard LEPRINCE RINGUET
72000 LE MANS
Tél.:02.43.20-46-23
pelle.geometre@orange.fr

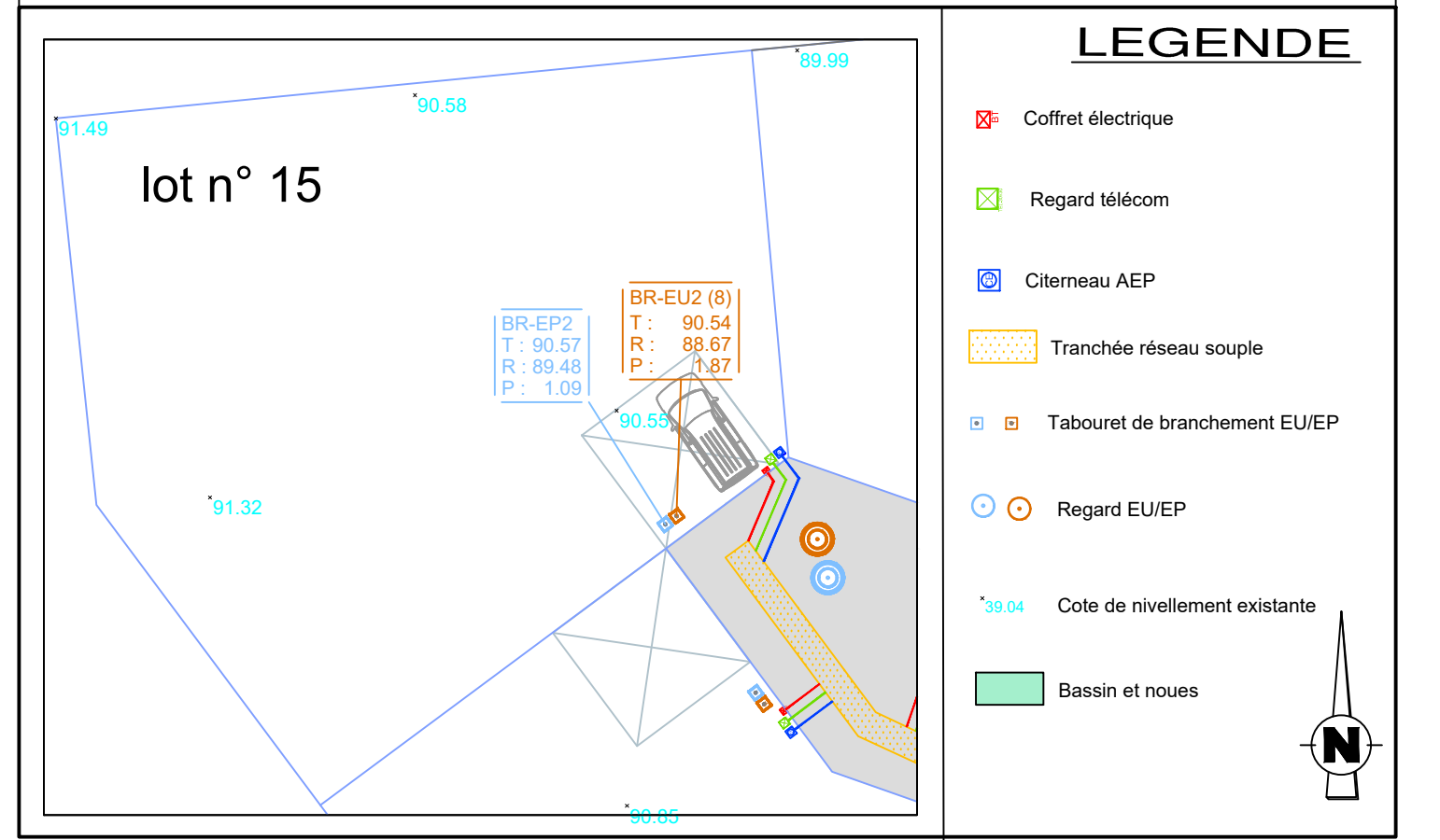
REGLEMENT GRAPHIQUE ECHELLE 1/250



LEGENDE

- Zone comprenant l'accès imposé au lot - avec stationnement
- Cote NGF minimale à respecter pour le niveau Rez-De-Chaussée fini de la construction principale
- Pente de voirie en long et en travers
- Végétation existante
- Plantation par l'aménageur sur espaces communs
- Plantation à titre indicatif à charge de l'acquéreur de lot
- Implantation obligatoire sur une limite séparative à minima
- Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des voies et emprises publiques (conforme au PLUC du Mans Métropole, voir règlement écrit)
- Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des limites séparatives (conforme au PLUC du Mans Métropole)
- Zone inconstructible de 1.5m
- Accroche obligatoire des constructions dans la bande située entre 1.5 et 6.0m des voies et emprises publiques
- Chaussée
- Stationnement
- Trottoir
- Espaces Verts
- sente enherbée
- Cote voirie projet

PLAN DES RESEAUX ECHELLE 1 / 250



LEGENDE

- Coffret électrique
- Regard télécom
- Citerneau AEP
- Tranchée réseau souple
- Tabouret de branchement EU/EP
- Regard EU/EP
- Cote de nivellement existante
- Bassin et noues